



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Séance : du 09 novembre 2021

Présidence : Laurent BALSIGER, Président

* * *

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- Vu le préavis de la Municipalité N° 23/2021 du 27 septembre 2021 ;
- Entendu le rapport de la Commission, nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. **d'approuver le présent préavis amendé en tant que réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst chargeant la Municipalité de prélever une taxe spécifique sur la consommation d'électricité et d'en affecter le produit au Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD), postulat pris en considération par le Conseil communal le 4 mai 2019 ;**
2. **d'approuver les modifications du règlement du Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD) du 1er octobre 2017 amendé, en particulier l'introduction d'une taxe spécifique pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la durabilité, et la fixation de son plafond à 1.5 ct/kWh ;**
3. **d'approuver le maintien de l'affectation de l'indemnité liée à l'usage du sol pour le financement du fonds ;**
4. **d'approuver l'affectation des recettes de la redistribution de la taxe sur le CO2 au fonds.**

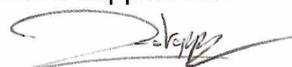
Ainsi délibéré en séance du Conseil communal d'Epalinges, le 09 novembre 2021.

Le Président :


Laurent BALSIGER



La Secrétaire suppléante :


Mélanie ESTOPPEY